

## Délibération n°30/01/2025-8

du jeudi 30 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à 17 heures 30, le conseil d'administration, dûment convoqué le 17 janvier 2025, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la vice-présidence de Marc FERAUD.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Kayané BIANCO, Odile BONTHOUX, Françoise COURANJOU, Frédérique DUMICHEL, Marc FERAUD, Fabienne VINCENTI, Pierre VASARELY, Carlos CASTELEIRA, Florian GAITE, Elsa ESPENEL, Dimitri MOUDAR
- Procurations : Bruno CASSETTE (Odile BONTHOUX) Dominique AUGHEY (Elsa ESPENEL), Arlette OLLIVIER (Marc FERAUD), Philippe CHARRIN (Fabienne VINCENTI), Antoine BOLLASINA (Carlos CASTELEIRA)
- Absents : Sophie JOISSAINS, Brigitte DEVESA, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Daniel GAGNON, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

Monsieur le Vice-Président a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

### **Objet : Attribution de bourses aux étudiants de 3ème année présentant le Diplôme National d'Art – année universitaire 2024-2025**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales*

*Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini*

L'école supérieure d'art verse chaque année une bourse de 100 euros aux étudiants de 3<sup>e</sup> année afin d'améliorer les conditions matérielles nécessaires à la préparation et à la présentation de leur diplôme.

La liste des 37 étudiants de 3<sup>e</sup> année pour l'année universitaire 2024/2025 est la suivante :

ARGENTO Marie	GAUTIER Romane	LHOSPITAL Lison	RIBAUD Anaïs
BERGAMINI Gabin	GEOFFROY Noémie	LOPES Eve	SALMON Appoline
BOUSSOFFARA Azza	GUY Clarisse	MANNS-ELLENI Amelio	SAVAROC Daphné
BRETON FORTON Camille	HERVE Ninon	MARIN-CUDRAZ Audrey	SHI Katrin Yue
CARRU-OLLIVIER Anthony	ILIC-JOUET Amandine	MEYRINNE-LAFORET Tom	SOLDINI Lemba

57 rue Émile Tavan  
Aix-en-Provence  
04 65 40 05 00  
contact@ecole-art-aix.fr  
esaix.fr



CHERRIER Camille	ILIC-JOUET Océane	MYRONIUK Viktoriia	SONG Yaojin
DELNARD Matteo	JEAN-MARIE Abbigael	NAM Yujin	TIRAM Ayse
DESPIAU-COURET Cassandre	JUDE Zoé	OSIRIS Arthur	WU Hugo
DOULBEAU Sophie	KILLY Eva	PLET Faustine	ZHANG Zhixing
DUNBAR Molly			

Le versement de ces bourses est conditionné au paiement intégral des droits d'inscription et frais de dossier pour l'année universitaire et à l'avis émis par la commission de diplômabilité.

De même, les étudiants pour lesquels une bourse est attribuée et qui ne se présenteraient pas aux examens :

- ne pourront percevoir de nouvelle bourse pour la présentation du DNA les années suivantes (cas des redoublants)
- devront rembourser le montant intégral de la bourse à l'ESAAix s'ils ne se réinscrivent pas à l'ESAAix l'année suivante. Un titre de recette sera émis et le Centre des Finances Publiques sera chargé de son recouvrement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- APPROUVE le versement d'une bourse de 100 € à chaque étudiant de 3<sup>ème</sup> année selon les modalités d'attribution ci-dessus
- DIT que le montant de 3 700 € sera inscrit au budget 2025 sur le compte 65131 – Versement d'une bourse à un habitant pour financer des études ou la réalisation d'un projet
- 

Fait à Aix en Provence, le 30 janvier 2025.

**La Présidente du conseil d'administration,**

**Dominique AUGÉY**